

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Kibungu, le 24 août 1953

OBJET:
Maisons Salubres.

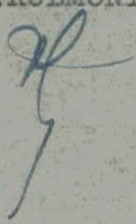
No 1409/C.A.C.

Kuli ZITONI Simon
Commerçant à RWAMAGANA.

Nshubije ibaruwa yawe ya tarki 17 nkumenyesha
ko warushigaje kwishyura amafuranga 1.500 wanyishyuye dore
na quittance yayo.

Amafuranga lero 564 asigaye n'inyungu ugomba
C.A.C ku mafuranga yakuguriye wubaka inzu.

Le Comptable C.A.C.
J. RULMONT.



KIBUNGO



3001

ZITONI Simon
Commerçant à RWANAGANA

A Monsieur le Comptable C.A.C
PE & A KIPUNGU

Monsieur le Comptable,

Je vous envoie la somme de 1.500 frs montant qui me restait à payer pour la maison du fait que j'avais payé 5.000 frs, et me permettez de vous demander pourquoi vous me réclamez 2064 frs alors que je sais qu'il ne me restait que 1.500 frs à acquitter.

En outre, la maison a été construite en briques cuites et celles-ci n'appartenaient et le prix qu'on m'a donné était de 80 frs par mille briques cuites; ce qui était le prix de mille briques non cuites, et le prix qu'on a donné aux autres s'élevait à 350 par mille briques cuites.

Je vous serais reconnaissant de me dire pourquoi moi je n'ai pas eu ce prix et que j'ai payé comme tous les autres dont les maisons sont aussi en briques cuites.

ZITONI Simon.

Prix de toute la maison : 6.500 frs
Intérêts calculés en 1952 par l'A.T.A.: 563,65 frs
Prix définitif de la maison: 7.063,65

Versements effectués → 1.000 à la construction
1000 en 1949
1500 en 1950
1500 en 1951
- en 1952

Somme due : 7.063,65
- " versé : 5.000
5.000 frs versés -

Reste à payer: 2.063,65 frs

2.064